PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
Société ABCD Aumale
SAS au capital de 1000 euros
Siège social : 14 cours Albert 1er
75008 Paris
RCS Paris 921 490 793

---

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 18 mars,

L'associé unique de la société ABCD Aumale, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires, a pris les décisions suivantes :

---

1. Démission du Président

L'associé unique prend acte de la démission de :

Monsieur Fabrice BRUNO
de ses fonctions de Président de la société, à compter du 18 MARS 2026.

Il est précisé que cette démission est intervenue librement.

---

2. Nomination du nouveau Président

L'associé unique décide de nommer en qualité de Président :

Monsieur NEJJARI Hassan
Né(e) le 01/01/1955 à OULAD ALIANE MAROC
Domicilié(e) 42 Chemin de Mesly 94000 Créteil

à compter du 18 mars 2026, pour une durée indéterminée.

Le Président ainsi nommé déclare accepter ses fonctions et atteste n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité.

---

3. Reprise des engagements et reconnaissance de la situation

Le nouveau Président déclare avoir parfaite connaissance de la situation juridique, financière, fiscale et sociale de la société.

Il reconnaît notamment être informé de l'ensemble des engagements, dettes, sûretés, conventions et obligations de toute nature, qu'ils soient connus ou non, échus ou à échoir.

En conséquence, il s'engage à en faire son affaire personnelle et à en assumer toutes les conséquences, sans recours contre le Président démissionnaire.

Il renonce irrévocablement à toute action ou réclamation à son encontre au titre de la gestion passée.

---

4. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales, notamment auprès du guichet unique et du registre du commerce et des sociétés.

---

Fait à Paris,
Le 18 mars 2026

Signature de l'associé unique

